

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu de réunion du conseil communautaire du mardi 19 juin 2007

Etaient présents : Mesdames HENRY, FOURNIER, MORCEL, ARNAUD (Assoc M.N.E.)
Messieurs VAUTRIN, BRASSEUR, GIRARD, VELLE, BESANCON, LUCIE,
MACQUIN, COLIN, ANDRE, BISSOT (Assoc M.N.E.).

Etaient excusés : Messieurs GEORGE, ARESI, THIERY. HANRIOT

Etaient absents : Messieurs, PRUDHON, HANGEN.

ORDRE DU JOUR :

- OPAV : Intervention de M. Bissot
- Devis travaux assainissement
- Devis clôture crèche
- Maîtrise d'œuvre travaux ruisseau de Grosrouvres
- Décision modificative budget
- Questions diverses

Mme Fournier remercie les personnes présentes puis laisse la parole à M. Lucie pour la présentation du premier point qui concerne l'OPAV (Opération Programmée de l'Amélioration des Vergers).

O.P.A.V.

M. Bissot et Mme Arnaud de l'association Meuse Nature Environnement expliquent qu'une OPAV est une aide aux propriétaires des vergers, qu'ils soient privés ou publics, dans le but de reconstituer ou d'améliorer les vergers, qu'il s'agit de promouvoir les arbres fruitiers d'origine régionale, donc adaptés à notre territoire. Cette opération se déroule en principe sur plusieurs années. Chaque maire est ensuite invité à faire un bilan rapide des vergers se trouvant sur sa commune.

Bilan des vergers actuels

- Sur Grosrouvres : la plupart des vergers ont été détruits par la tornade de 2005 ; présence de quelques vergers récents appartenant à des particuliers. Pas de vergers communaux.
- Sur Minorville : quelques petits vergers anciens.
- Sur Manonville : la plupart des vergers sont en friche et appartiennent aussi à des particuliers.
- Sur Domèvre en Haye : plusieurs vergers se trouvent sur des parcelles abandonnées, pruniers, mirabelliers, quetchiers, cerisiers, pommiers. Beaucoup de demandes de jeunes particuliers. La commune a aussi planté des arbres fruitiers au bord des rues.
- Sur Ansauville : quelques vieux vergers, pas de vergers communaux.
- Sur Noviant Aux Prés : quelques petits vergers appartenant à des particuliers.
- Sur Hamonville : quelques vergers appartenant à des particuliers.
- Sur Tremblecourt : les vergers sont en côte, quelques uns ont résisté à la tempête de 1999. Les terrains sont très morcelés et appartiennent à des propriétaires qui n'habitent plus la commune. Une centaine d'arbres ont été plantés par la commune, en 2000, le long de la voie romaine, avec l'aide du Parc Naturel

Régional de Lorraine et les jeunes qui avaient adhéré au Contrat de Territoire. Difficultés pour maintenir et entretenir ces arbres qui ont pourtant été classés lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols en 2002.

Monsieur Bissot constate que ce bilan correspond tout à fait à la tendance actuelle en Lorraine, c'est-à-dire, des vergers récents et quelques petits vergers en friche. Il explique que depuis la fin des années 80, il y a un dépérissement des vergers.

But de l'OPAV :

La première OPAV a donc été réalisée dans le but de sensibiliser et d'impliquer la population, de transmettre le savoir-faire, de répondre aux nouvelles attentes liées aux vergers, de former, de replanter, de restaurer et de pérenniser les vergers.

Etapes d'une OPAV :

A l'aide d'un diaporama, M. Bissot commente les différentes étapes d'une OPAV. C'est une opération globale qui est portée en principe par une communauté de communes, faisant appel à des financements divers (Europe, Région, communauté de communes, fonds privés...)

La première étape consiste à prendre contact avec les élus, (c'est ce qui se fait ce soir).

S'ils le souhaitent et sur production d'un devis qui précise le coût du diagnostic (délibération), l'association effectue une enquête auprès des maires à l'aide d'un questionnaire, puis des visites ponctuelles sur le terrain.

Ce diagnostic comporte une proposition des actions à mettre en oeuvre (permanences conseils, stages de formations, animations pédagogiques pour les enfants et les adultes, sensibilisation des habitants du territoire, journées thématiques, création éventuelle de vergers conservatoires en vue de la sauvegarde de certaines variétés...).

Les élus se prononcent par délibération sur cette proposition qui est accompagnée d'un budget prévisionnel, du coût global de l'opération, du montant des subventions, de la part résiduelle à la charge de la communauté de communes, de l'aide qui peut être apportée aux particuliers pour l'acquisition des arbres.

Monsieur BISSOT précise que, pour l'instant, on ne connaît pas encore les modalités de financement de l'Europe, elles devraient être publiées en septembre prochain.

Les autres subventions dépendent essentiellement de ce que décidera l'Europe, il faut contacter le Conseil Régional de Lorraine pour connaître les subventions possibles et les modalités d'attribution.

L'Association Meuse Nature Environnement :

A la demande de Mme Fournier, M. Bissot donne quelques informations sur l'Association Meuse Nature Environnement. Elle emploie 11 salariés équivalent temps plein et accueille un chantier d'insertion. Ses activités sont : l'aménagement des vergers, les constructions écologiques, la réhabilitation et l'entretien des berges et des rivières, l'organisation de réunions d'informations. L'association ne bénéficie pas de subvention directe, ses recettes proviennent essentiellement de la réalisation de ses projets.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, acceptent de demander à l'association Meuse Nature Environnement d'effectuer un diagnostic des vergers sur la CCCHaye.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT :

Concernant le raccordement au réseau public d'une habitation de NOVIANT AUX PRES, la présidente informe les conseillers qu'elle a reçu une information nouvelle du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome : l'ingénieur en charge du dossier stipule que les travaux de raccordement au réseau sont à la charge du propriétaire.

DEVIS CLOTURE CRECHE :

Sur demande de la directrice, la communauté de communes a proposé à la mairie de MANONVILLE de prendre en charge la clôture du terrain séparant le CMA de l'Eglise, de manière à pouvoir sortir les enfants en toute sécurité sur cet espace ombragé. Le conseil municipal de MANONVILLE a donné son accord (préciser que la porte d'accès doit être de 4 mètres à l'entreprise qui sera chargée des travaux). La commune de MANONVILLE installera des jeux d'extérieur sur cet espace, réservés à des enfants de moins de 6 ans, et accessibles aux enfants de la commune lorsque le CMA sera fermé. Ce qui est accepté par les deux parties, cependant il faudra que la directrice soit consultée sur les jeux à installer. Le conseil communautaire retient, à l'unanimité, le devis de l'entreprise TISSOUX.

MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX RUISSEAU DE GROUROUVRES :

Cinq maîtres d'oeuvre ont été consultés, dont la DDE et la DDAF.

Un seul est intéressé, le bureau d'études SINBIO, qui a remis une proposition que M. BRASSEUR, maire de Grosrouvres, et les conseillers communautaires trouvent très élevée.

Contact a été pris avec un autre bureau d'études qui doit venir sur place et, s'il est intéressé, remettre une proposition d'intervention.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET :

Les dépenses d'investissement ont été inscrites, par erreur, dans l'état des restes à réaliser 2006 alors que ces dépenses, non engagées à ce jour, doivent figurer dans les propositions nouvelles du BP 2007 de la CCCHaye.

Compte tenu de ces informations, les conseillers acceptent d'annuler certaines sommes inscrites dans l'état des restes à réaliser en 2006 afin de les ré-inscrire dans leur comptes respectifs au BP 2007 de la CCCHaye, et de réduire certains montants inscrits au BP 2007.

QUESTIONS DIVERSES :

Assainissement :

La présidente informe les conseillers qu'ils devront choisir un maître d'œuvre avant le 31/12/07 qui sera chargé d'établir un avant-projet chiffré pour les demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général pour les communes de Manonville, Domèvre et Tremblecourt.

Pour les autres communes, la présidente rappelle que M. MAIFFREDDY, de la DDE, avait informé le conseil communautaire qu'une étude complémentaire n'était pas nécessaire et que l'on pourrait passer directement à la phase des travaux.

Il appartiendra aux conseillers communautaires d'établir les priorités, en fonction du budget disponible car l'ensemble des travaux représente un investissement très important. De toute manière, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau imposeront un programme pluri-annuel d'investissements.

La redevance assainissement pourra être modulée, commune par commune, en fonction du service rendu, ce qui veut dire que la redevance sera plus élevée dès lors que le traitement des eaux usées sera effectif.

En attendant, chaque propriétaire qui dépose un permis de construire est tenu d'assurer le traitement de ses eaux usées, et il disposera de 10 ans à partir de la mise en oeuvre de la station d'épuration pour raccorder son immeuble au réseau collectif (ce qui correspond à la durée d'amortissement de ses installations).

Subventions pour ravalement de façades :

Deux subventions sont accordées pour le ravalement de façades d'une maison à Domèvre en Haye et d'une maison à Ansauville.

Choix pour la missions SPS (coordination sécurité) pour la construction des nouveaux bureaux :

La proposition de M. DI CIOCCIO, un peu moins chère, est retenue.

Location des grilles d'exposition :

La présidente explique que le règlement du matériel intercommunal concernant les grilles prévoit une location moyennant un forfait de 15,24 €. Cependant, que faut-il faire lorsque les écoles en ont besoin ?

La présidente pense que cette dépense pourrait être prise en charge par les communes qui reçoivent une dotation financière, versée par le SIS, pour le fonctionnement de leurs(s) classe(s).

Les conseillers souhaitent maintenir le montant forfaitaire de location pour tout le monde. Il est conseillé aux enseignants de prendre contact avec le SIS à ce sujet.

Contrat de territoire :

Mme Fournier informe les conseillers qu'à l'issue du Contrat de Territoire, il restait, selon les éléments en sa possession, un crédit de 2800 € non consommé. Elle propose que cette somme soit mise à disposition de l'association locale Familles Rurales de DOMEVRE AN HAYE pour l'opération "BURKINA FASSO". Les conseillers acceptent cette proposition.

Syndicat des Eaux du Trey :

Mme Fournier explique que la CCCHaye doit résilier la convention passée avec le Syndicat des Eaux du Trey et la commune de TREMBLECOURT, en raison des questions soulevées par le Trésorier sur la gestion des contentieux et l'encaissement de la TVA, pour laquelle la commune de TREMBLECOURT n'est pas assujettie. La CCCHaye encaissera directement sa redevance assainissement à partir de 2008.

SAGE : Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux

Un document sur le SAGE est distribué aux conseillers. Le Parc Naturel Régional de Lorraine demande à la CCCHaye de prendre une délibération pour lui confier la gestion du SAGE. Les conseillers acceptent cette proposition.

T.P.U. : Taxe Professionnelle Unique

Une réunion d'information est prévue le mardi 21 août à 14h à la CCCHaye avec M. Clément, Trésorier à Thiaucourt et Monsieur Peyrissaguet, chargé de la fiscalité des collectivités locales. Le groupe de travail constitué à cet effet y est invité.

Remboursement EPFL :

Il reste deux échéances de 91 000 € à rembourser à l'EPFL (construction de la zone artisanale de Noviant aux Pres), en 2007 et 2008. La CCCHaye a demandé à l'EPFL un report qui lui a été refusé. Une demande d'emprunt a donc été effectuée auprès de Dexia. Il s'agit d'un emprunt de 182 000 €, sur 10 ans, et pour 41 000 € d'intérêt (taux de 4,17 %). Adoption à l'unanimité.

Ouverture des offres pour la construction des nouveaux bureaux :

La Commission d'Appel d'offre se réunit le lendemain. 17 offres ont été reçues à ce jour mais aucune pour la menuiserie ni pour le chauffage et sanitaire.

Marché de travaux CMA :

Le conseil de communauté accepte l'annulation des pénalités de retard pour l'entreprise VALETTE, qui n'était en rien responsable du retard dans l'exécution de son marché.

Médecin à Domèvre en Haye :

Il n'y a plus de médecin à Domèvre en Haye. La Présidente propose à M. Lucie le soutien de la CCCHaye, s'il le souhaite.

Monsieur le maire de DOMEVRE explique que sa commune a fait toutes les démarches nécessaires, mais qu'une délibération de soutien serait la bienvenue.

Ce qui sera fait à l'unanimité des conseillers communautaires.

La présidente a contacté le Dr HENRY de LIMEY pour assurer l'e suivi du Centre Multi Accueil de Manonville, au moins provisoirement. Ce que le Dr HENRY a accepté : une convention sera donc établie pour cette mission.

Prime agent de développement :

Une prime est accordée à l'agent de développement, recruté depuis trois ans sur un statut de droit privé et dont le salaire n'est pas soumis à l'évolution statutaire de la fonction publique.

Madame le maire de NOVIANT demande que des primes soient aussi accordées au personnel du CMA de Manonville.

La présidente rappelle la qualité du travail effectué et l'implication de toute l'équipe mais elle précise que chaque poste est rémunéré suivant une grille indiciaire, qui comporte ou non un régime indemnitaire et qu'elle ne peut pas modifier cette grille.

Stock poubelle :

Mme MORCEL, maire de Noviant aux Prés demande s'il serait possible d'avoir un stock de poubelles dans les communes. Il n'y a pas d'autre demande de la part des communes, mais il sera possible de confier un petit stock qui sera géré par la commune de NOVIANT.

La réunion s'achève par le pot de l'amitié offert par la commune de Noviant Aux Prés.